

Je fais partie de l'un des groupes énumérés ci-dessus, pourquoi dois-je attendre ?

Les vaccins contre la COVID-19 seront disponibles au fur et à mesure de leur approbation de mise sur le marché et à mesure que chaque lot est fabriqué.

Par conséquent, chaque dose sera attribuée de manière prioritaire afin de protéger les personnes les plus vulnérables ou exposées. On vous contactera dès qu'un nombre suffisant de vaccins sera disponible.

Certaines personnes confinées à domicile ou résidant dans une maison de retraite et qui ne peuvent pas se rendre dans un centre de vaccination local devront peut-être attendre que le type de vaccin adapté devienne disponible. En effet, seul certains vaccins peuvent être transportés entre milieux résidentiels.

Où puis-je me faire vacciner contre la COVID-19 ?

Les vaccins seront proposés dans divers lieux et établissements. Des équipes de vaccination rendront directement visite à certaines personnes pour leur proposer le vaccin, par exemple dans les maisons de retraite. D'autres personnes devront se rendre au centre le plus proche. Étant donné qu'une partie des vaccins doit être conservée dans un congélateur à très basse température, il est possible que vous ne puissiez pas vous faire vacciner au cabinet de votre médecin généraliste habituel.

Que faire si le centre qui m'est proposé n'est pas facile d'accès ?

Veillez essayer de vous rendre dans le centre de vaccination qui vous a été proposé. Si vous ne pouvez pas vous rendre dans ce centre, il est possible que vous devriez patienter pour recevoir votre vaccin dans un endroit plus pratique pour vous.

Puis-je payer pour recevoir mon vaccin contre la COVID-19 en pharmacie ou auprès d'une clinique privée ?

Non, le vaccin contre la COVID-19 est uniquement proposé (gratuitement) par le NHS pour les groupes de personnes éligibles.

Pour obtenir de plus amples détails sur votre vaccin, y compris les effets secondaires possibles, lisez la notice d'information sur le produit, que vous trouverez en cherchant « Coronavirus Yellow Card » sur un moteur de recherche.

Vous pouvez également signaler des effets secondaires suspectés sur le même site web ou en téléchargeant l'application « Yellow Card ».



coronavirus-yellowcard.mhra.gov.uk

La vaccination contribue à protéger les plus vulnérables.

Si vous avez besoin d'informations supplémentaires sur la vaccination contre la COVID-19, veuillez consulter www.nhs.uk/covidvaccination

© Crown copyright 2020.

COV2020308V2FR 5M 1p JAN (APS) 2021

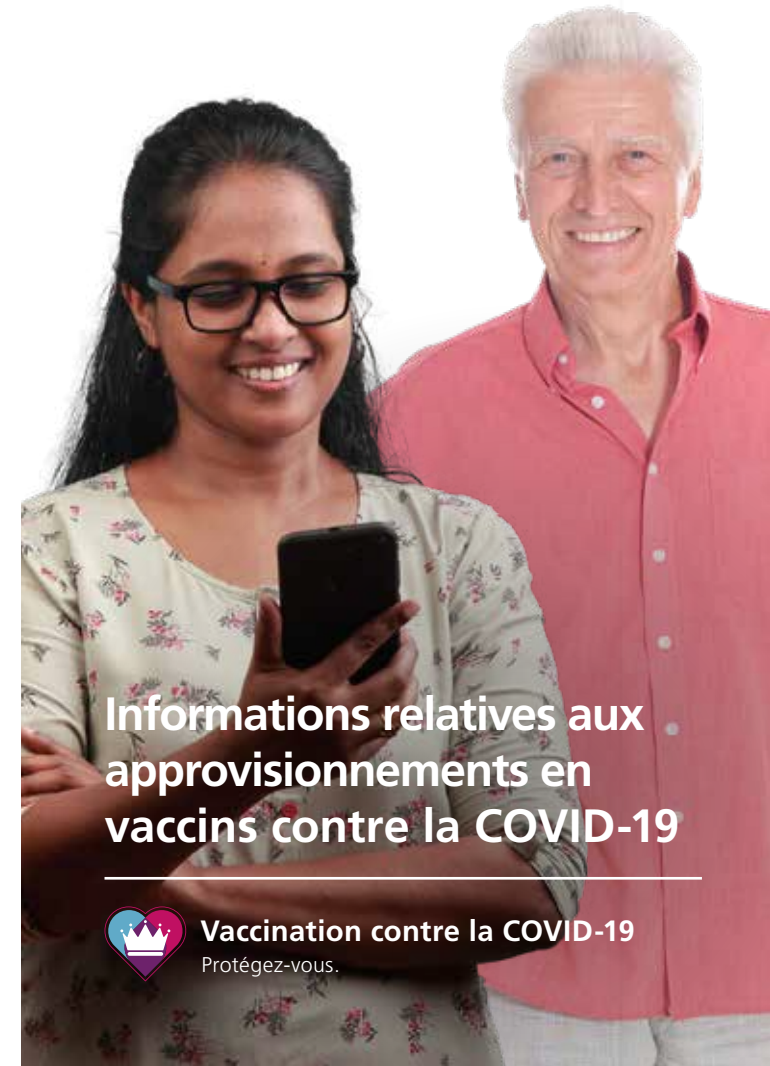
Numéro sur le portail de l'organisme anglais de santé publique (Public Health England) : 2020467

Vous pouvez demander à recevoir gratuitement d'autres exemplaires de ces notices en écrivant à l'adresse www.healthpublications.gov.uk



Vaccination contre la COVID-19

Pourquoi dois-je attendre pour



Informations relatives aux approvisionnements en vaccins contre la COVID-19



Vaccination contre la COVID-19

Protégez-vous.

Le vaccin contre la COVID-19 est proposé en priorité aux personnes les plus à risque de souffrir de complications de la COVID-19.

Au Royaume-Uni, deux vaccins contre la COVID-19 ont été approuvés. L'un comme l'autre nécessitent deux doses pour offrir une protection à long terme. L'efficacité de ces deux vaccins a été prouvée lors d'essais cliniques et ils ont un bon profil d'innocuité.

Un groupe d'experts indépendants a recommandé que le NHS propose ces vaccins en priorité aux personnes les plus à risque d'attraper le virus et de souffrir de complications graves ou de décéder si elles contractent la maladie.

Ce groupe inclut les personnes âgées résidant dans des maisons de retraite et les personnels de santé et des services sociaux de première ligne.

Quand un nombre plus important de vaccins sera disponible, ces vaccins seront proposés aux autres personnes à risque dès que possible.

Vous devriez vous faire vacciner dès que le vaccin vous est proposé, si vous :

résidez dans une maison de retraite pour personnes âgées.



faites partie du personnel de santé de première ligne.



faites partie du personnel des services sociaux de première ligne.



êtes un soignant s'occupant de personnes âgées résidant dans une maison de retraite.



Ensuite, le vaccin sera également proposé par ordre d'âge aux :

- personnes âgées de plus de 80 ans ;
- personnes âgées de plus de 75 ans ;
- personnes âgées de plus de 70 ans ;
- adultes figurant sur la liste des patients autoconfinés du NHS ;
- personnes âgées de plus de 65 ans ;
- adultes âgés de moins de 65 ans atteints de problèmes de santé chronique (voir la liste ci-jointe).

Il sera offert aux personnes âgées de 50 à 64 ans plus tard.

Veillez attendre votre tour. Si vous ne faites pas partie des groupes ci-dessus, vous devrez attendre qu'un nombre plus important de vaccins soit disponible avant de pouvoir vous faire vacciner.

Au fur et à mesure que le nombre de vaccins disponible augmentera, ils seront proposés à d'autres groupes de population.

Liste des problèmes de santé :

- Cancer du sang (comme une leucémie, un lymphome ou un myélome)
- Diabète
- Démence
- Troubles cardiaques
- Pathologie thoracique ou difficultés respiratoires, y compris les bronchites, les emphysèmes ou un asthme sévère
- Insuffisance rénale chronique
- Pathologie hépatique
- Immunité réduite en raison d'une maladie ou d'un traitement (comme une infection par le VIH, des médicaments renfermant des stéroïdes, une chimiothérapie ou une radiothérapie)
- Polyarthrite rhumatoïde, lupus ou psoriasis
- Greffe d'organe
- Antécédents d'accident vasculaire cérébral ou d'accident ischémique transitoire (AIT)
- Maladie neurologique ou pathologie entraînant une fonte musculaire
- Trouble de l'apprentissage sévère ou profond
- Troubles liés à la rate, par exemple drépanocytose ou ablation de la rate
- Surpoids important (IMC de 40 et plus)
- Maladie mentale grave

Simultanément, le vaccin sera également proposé aux :

- adultes qui s'occupent régulièrement d'une personne âgée ou handicapée ;
- jeunes adultes bénéficiant de soins infirmiers de longue durée ou résidant dans un établissement spécialisé.